

En 2009, Statistique Canada a évalué pour le Québec à 200 800 les effectifs des travailleurs rémunérés au salaire minimum soit 6,1 % (environ 6,5 % en 2010) des travailleurs autonomes et employés à temps plein (2,6 %) comme à temps partiel, principalement des étudiants (3,5 %).

Le salaire minimum est vu comme un instrument privilégié pour protéger les travailleurs et les travailleuses contre de trop faibles salaires. Il s'agit aussi pour certains d'un instrument pour lutter contre la « pauvreté ». Mais, il s'agit d'un instrument relativement mineur par rapport aux autres mesures de transferts du gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté.

Ne pourrait-on pas hausser le salaire minimum pour résoudre cette question de pauvreté? Il y a deux effets négatifs d'un salaire minimum trop élevé qui limitent sévèrement cette option : la création de chômage et le décrochage scolaire.

Il existe une très vaste littérature montrant qu'un salaire minimum trop élevé peut détruire l'emploi et propager le chômage. Pour les PME et les petits commerces, dans le secteur de la restauration par exemple, un taux horaire plus élevé peut signifier la réduction du nombre d'emplois et d'heures travaillées.

Des auteurs ont aussi remarqué que l'accent mis sur les effets de l'emploi dans les études du salaire minimum ne tient pas compte d'une interaction importante entre la scolarité, l'emploi et le salaire minimum. Utilisant des données américaines, une étude montre une influence négative du salaire minimum sur les inscriptions à l'école. L'étude constate également une augmentation significative de la proportion d'adolescents qui ne sont ni à l'école ni employés en réponse à une augmentation du salaire minimum. Si certaines personnes font la queue pour les emplois au salaire minimum, certaines trouveront éventuellement un emploi. Dans les deux cas, certains adolescents quittent l'école pour le travail. La pire situation reste pour les personnes déplacées de l'école et hors du travail. Une étude du CIRANO sur données canadiennes montre sans ambiguïté qu'un

salaire minimum plus élevé hausse le décrochage scolaire.

Quel taux de salaire minimum retenir dans cette optique? Il est frappant de constater, pour les 15-19 ans au Québec, l'absence d'écart entre le salaire horaire moyen d'une personne sans secondaire complété et la personne ayant complété avec succès son secondaire et à certain égard l'absence d'écart important avec la personne ayant complété un postsecondaire. La dispersion autour de ces moyennes respectives est de plus très faible. On peut comprendre cette situation : le salaire horaire moyen est collé sur le salaire minimum dans cette catégorie d'âge, et avec peu d'expérience, il n'est pas possible d'espérer une rémunération très élevée. En fait, il faut attendre plusieurs années avec la catégorie des 25 ans et plus pour observer un gain réel avec un diplôme secondaire et une plus grande dispersion autour des moyennes. Dans la mesure où l'étudiant au secondaire est impatient de consommer rapidement plutôt que d'attendre le retour sur l'investissement et qu'il observe que le diplômé du secondaire ne peut espérer un salaire moyen plus élevé à court terme, l'incitation à décrocher est considérable.

Dans ce contexte, comment hausser le rendement d'un diplôme secondaire relativement à la décision d'abandonner des études pour ce groupe d'âge à risque? Il n'y a qu'une façon, et c'est celle de réduire le taux de salaire minimum pour les jeunes de 18 ans et moins. Pourquoi ne pas avoir en effet deux salaires horaires minimum? Un taux de salaire minimum nettement plus bas pour les jeunes qui serait de nature à réduire l'intérêt de quitter l'école pour un travail rémunéré. Et pour les plus de 18 ans, un taux plus élevé serait en vigueur pour éviter des salaires trop bas et accroître la pauvreté. C'est exactement ce que l'Ontario a choisi de faire. Le Québec est très préoccupé par le décrochage scolaire. Il est dommage que sa politique sur le salaire minimum efface d'une main ce que l'on fait de l'autre.